



Bibliothèque et Archives
Canada

Library and Archives
Canada



Bibliothèque et Archives Canada **Plan d'affaires 2008–2011**

Canada

Table des matières

Message du Bibliothécaire et Archiviste du Canada	2
Sommaire	3
Section 1 – Contexte de BAC	4
Mandat de Bibliothèque et Archives Canada.....	4
Une structure axée sur les résultats.....	4
Situation financière.....	6
Section 2 – Organiser pour aujourd’hui et pour demain	8
Orientations clés de BAC	8
Détermination des risques.....	9
Section 3 – Activités en cours	10
Section 4 – Nos choix stratégiques	12
Stratégies et mesures importantes	13
Section 5 – Outils habilitants pour les activités en cours et les choix stratégiques	16
Relever les défis de BAC en matière de ressources humaines	16
Investissements en matière d’infrastructure	18
Section 6 – Prochaines étapes	20



Message du **Bibliothécaire et Archiviste du Canada**

Depuis la création de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) en 2004, nous sommes devenus plus qu'un nouveau genre d'institution du savoir. Nous avons retenu l'attention mondiale par nos innovations et notre engagement à travailler en partenariat. Nous aidons le gouvernement du Canada à respecter plus efficacement son obligation de rendre compte aux citoyens. Nous avons répondu aux attentes des Canadiens qui veulent avoir, à leur guise, un meilleur accès aux documents inestimables de notre collection que se soit à travers Internet, par les expositions itinérantes, les prêts inter-bibliothèque, et autres moyens d'atteindre les Canadiens partout où ils vivent.

Ces dernières années ont été fascinantes et stimulantes pour BAC et son personnel. Nous avons appris des leçons valables en cours de route, et pris le temps d'analyser nos meilleures options pour l'avenir. Ce plan d'affaires expose ces options et nous guide vers la réalisation de nos objectifs. Grâce aux efforts de tous nos gestionnaires, nous avons établi des choix stratégiques précis qui orienteront nos futures décisions. Nous avons pris des mesures qui balisent déjà certaines de nos actions. Nous avons évalué les risques qui nous attendent et établi des approches pour les atténuer.

Le processus de planification des affaires a été valable. Il nous a encouragé à apprendre de notre expérience et à évaluer nos choix honnêtement et clairement. Il a montré à quel point le personnel de BAC soutient l'institution dans son objectif de développer une société du savoir au Canada et dans les contributions qu'elle apporte de façon générale. Le plan d'affaires est plus qu'un guide pour les décisions administratives d'aujourd'hui : c'est aussi un document évolutif que nous pouvons mettre à jour pour faire face aux changements qui surviennent à l'improviste dans notre environnement de travail et pour saisir les possibilités de mieux nous acquitter de notre mandat.

Mais surtout, en établissant un plan d'affaires, BAC se dote d'un outil vital pour tirer le maximum de son personnel, de son infrastructure, de ses fonds et autres ressources. Nous réussirons à attirer de nouveaux partenaires en montrant que nous utilisons nos ressources actuelles de la meilleure manière, de la plus stratégique, et que nous sommes prêts à nous adapter afin de réaliser nos objectifs plus efficacement. Ce plan d'affaires consiste tout simplement à créer l'avenir que nous voulons pour BAC : un avenir d'une grande importance pour tous les Canadiens et les gens du monde entier qui s'intéressent aux histoires du Canada.

Ian E. Wilson



Sommaire

Le Parlement a chargé Bibliothèque et Archives Canada (BAC) du vaste mandat de préserver le patrimoine documentaire du Canada, afin de constituer une source de savoir accessible à tous, de collaborer avec des institutions connexes et d'être la mémoire collective du gouvernement du Canada. Depuis notre création en tant qu'organisme unique, au début de 2004, nous avons organisé nos activités autour du résultat stratégique suivant, maintenant établi dans notre architecture des activités de programmes : « Les générations de Canadiens actuelles et futures ont accès à leur patrimoine documentaire ».

BAC a élaboré le présent plan d'affaires afin d'orienter les décisions qu'il prendra entre 2008 et 2011. Ce plan présente l'orientation stratégique qu'il est nécessaire de suivre si nous voulons répondre aux attentes du gouvernement au chapitre de la responsabilité et de l'utilisation optimale des ressources, comme il est établi dans la Structure de gestion, des ressources et des résultats du gouvernement. Il sert maintenant de fondement pour nos rapports au Parlement et pour notre travail de collaboration avec d'autres organismes en vue d'atteindre nos ambitieux objectifs. Ce document décrit l'état actuel de notre organisme et planifie pour les prochaines années. Il projette nos futures possibilités et décrit les stratégies financières, opérationnelles et organisationnelles qui permettront à BAC de réaliser ses objectifs.

Ce plan d'affaires reconnaît que nous poursuivons l'évolution que nous avons entamée avec l'annonce officielle de l'établissement de BAC en 2004. Il est influencé par les facteurs qui déterminent les priorités, les activités et les opérations de la plupart des institutions du savoir, ainsi que par les risques que nous avons relevés relativement au respect du mandat et des orientations de BAC. Par exemple, ce plan d'affaires reconnaît que le monde du savoir se numérise de plus en plus, que ce soit en ce qui a trait à la masse de plus en plus importante de patrimoine documentaire que nous devons gérer et qui ne se retrouvera jamais sur support papier, ou en ce qui concerne les attentes des Canadiens relativement à un accès Internet à nos données, à nos ressources, à nos programmes et à nos services, au moment où nous trouvons des façons d'élargir notre présence à l'extérieur de la région de la capitale nationale.

Nos choix stratégiques renforcent bon nombre de nos responsabilités actuelles. C'est particulièrement vrai sur le plan de la gestion des documents du gouvernement du Canada. Nous avons l'intention de guider et de soutenir une gestion des documents améliorée et uniforme essentielle pour améliorer l'obligation de rendre compte au sein du gouvernement. Dans tous les domaines, ce plan d'affaires reconnaît que nous chercherons constamment à réaliser nos objectifs grâce à des partenariats. Aucun organisme ne peut, par lui-même, espérer rassembler le patrimoine documentaire entier existant qui relève de lui, ni être en mesure d'atteindre tous les publics éventuels.

BAC entend prêter une oreille plus attentive et engager les Canadiens et nos partenaires, et cherche à mieux évaluer les efforts qu'il fournira. Cet exercice entraînera des choix organisationnels qui tiendront compte des préférences et des intérêts des Canadiens ainsi que des choix fondés sur les leçons tirées de l'expérience.

Ce plan d'affaires répond également à des besoins internes. Les mesures relatives à notre plan stratégique et opérationnel des ressources humaines répondront à la nécessité d'un effectif stable et proposeront des actions qui favorisent l'apprentissage, la diversité et les langues officielles. Ces stratégies devraient permettre de créer un climat dans lequel notre personnel actuel et futur pourra apporter ses meilleures contributions professionnelles en vue d'atteindre nos objectifs. Ce plan fait état des mesures prises afin de clarifier les besoins d'infrastructure d'un organisme qui sélectionne et acquiert des kilomètres de documents et de publications chaque année, en plus d'une collection numérique qui augmente rapidement.

Ce plan d'affaires sera un document évolutif dont se servira la direction de BAC pour orienter ses choix stratégiques et opérationnels ainsi que l'utilisation des ressources. Il sera notre étalon de mesure pour les actions prises.

Section 1 Contexte de BAC

À partir de mai 2004, Bibliothèque et Archives Canada (BAC) est devenue une nouvelle institution du savoir pour le Canada par suite de la fusion de la Bibliothèque nationale du Canada, des Archives nationales du Canada et l'inclusion d'un musée national (le Musée du portrait du Canada); BAC se développe sur les solides assises de ces institutions qui avaient beaucoup en commun et offraient d'excellents programmes et services aux Canadiens. Le Canada a suscité beaucoup d'intérêt en tant que premier grand pays industrialisé à adopter cette approche.

Mandat de Bibliothèque et Archives Canada

Le mandat de Bibliothèque et Archives Canada, énoncé dans le préambule de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations présentes et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter au Canada la concertation des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

La Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada introduit un nouveau concept juridique, celui de « patrimoine documentaire », qui englobe toutes les formes de publications et de documents concernant le Canada, y compris les publications électroniques et les sites Web présentant un intérêt pour le Canada. La Loi exige le transfert de tout document gouvernemental jugé en péril, et BAC a le mandat de collaborer avec les ministères fédéraux afin d'assurer la gestion efficace de l'information gouvernementale. De plus, la Loi lui confie expressément le mandat de faire connaître et comprendre le patrimoine documentaire du pays aux Canadiens et à quiconque s'intéresse au Canada.

La collection de Bibliothèque et Archives Canada est une partie d'une collection nationale de documents culturels détenus par les archives, les bibliothèques et les musées de tout le pays, et nous sommes un partenaire d'organismes semblables partout dans le monde. Nous travaillons donc en collaboration avec d'autres institutions pour faciliter l'accès, favoriser l'apprentissage et partager nos leçons et nos expériences comme institution du savoir.

Une structure axée sur les résultats

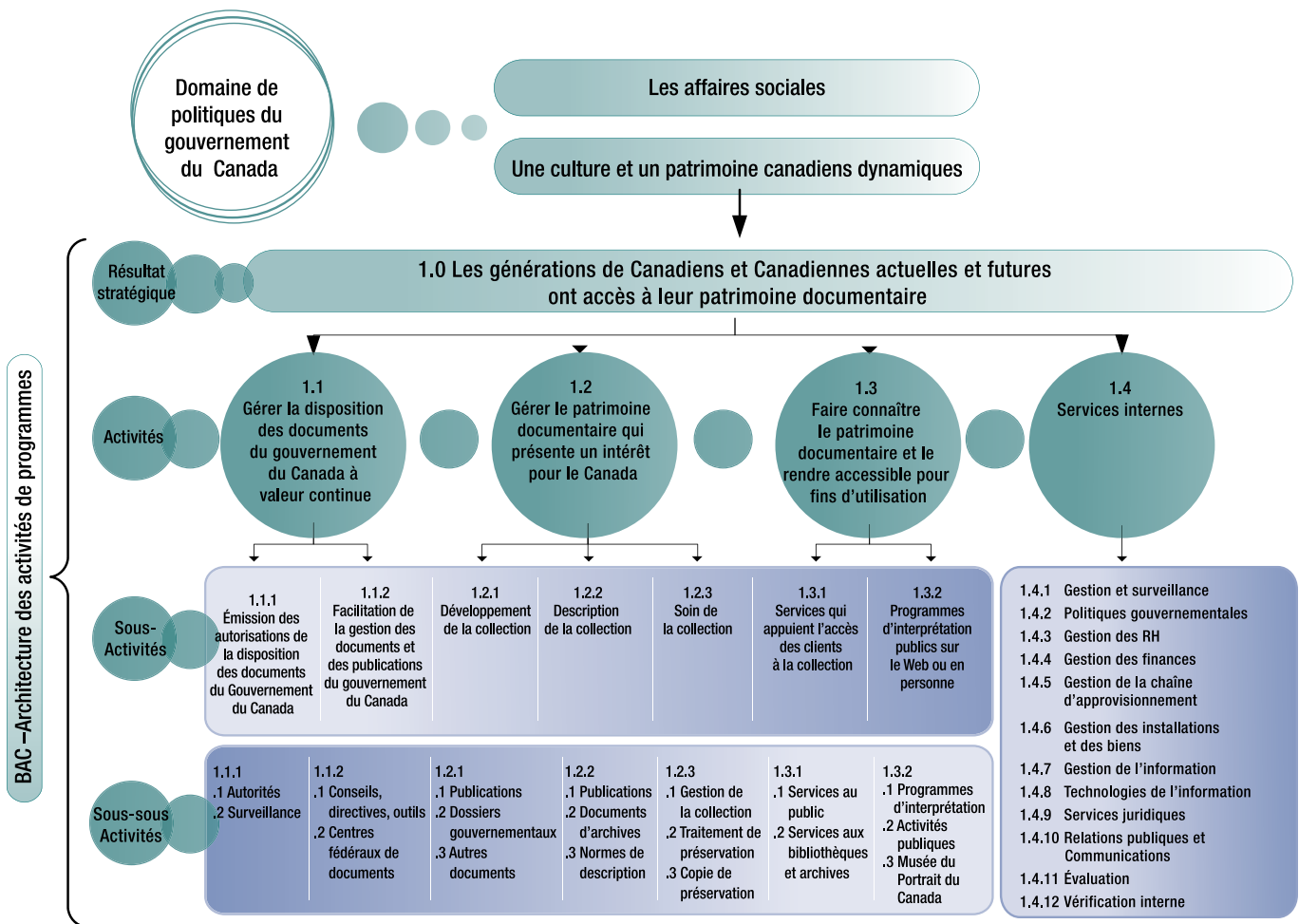
BAC est une institution nationale financée en majeure partie par le gouvernement fédéral. BAC relève du portefeuille de Patrimoine canadien, et rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre de Patrimoine canadien. Nous avons harmonisé nos activités et nos structures de la manière la plus susceptible d'aider à réaliser les résultats précis que le gouvernement du Canada a établis pour les politiques, programmes et services qu'il finance.

BAC soutient l'objectif « Une culture et un patrimoine canadien dynamique » que le gouvernement a défini dans son rapport annuel intitulé *Le rendement du Canada 2005*. Notre leadership et nos responsabilités en matière de tenue des documents sont de plus en plus reconnus comme essentiels aux affaires gouvernementales décrites dans le rapport sur le rendement du Canada.

Nous avons défini une architecture des activités de programmes qui centre nos activités sur la réalisation d'un seul résultat stratégique, qui figure ci-dessous. Dans le cadre de la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) pan-gouvernementale, cette architecture constitue le fondement de nos rapports au Parlement et permet une prise de décisions ministérielles mieux ciblées. Elle rend compte de notre rôle dans l'atteinte des résultats à l'échelle du gouvernement que nous avons décrit précédemment. Enfin, elle nous permet de mettre en évidence nos activités actuelles et nos orientations futures, à mesure que nous continuerons à transformer nos programmes, nos services et nos opérations.



Architecture des activités des programmes de Bibliothèque et Archives Canada



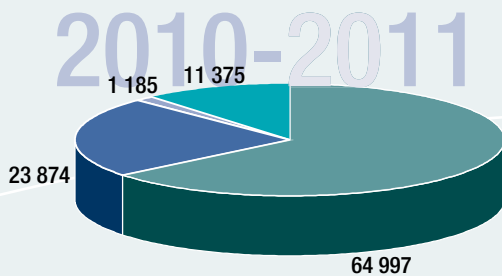
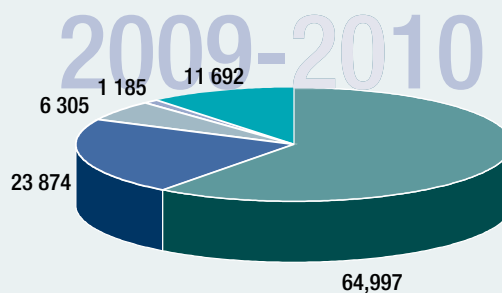
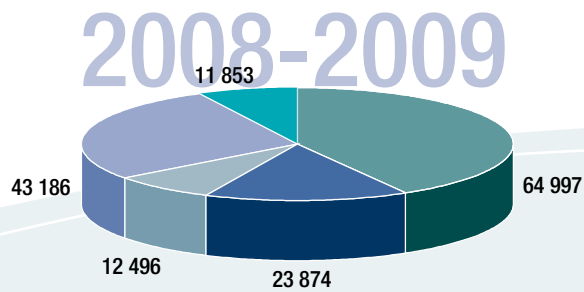
Notre leadership et nos responsabilités en matière de tenue des documents sont de plus en plus reconnus comme essentiels aux affaires gouvernementales décrites dans le rapport sur le rendement du Canada.

Situation financière

L'augmentation du financement permanent de BAC est attribuable surtout au financement obtenu pour la charge de travail accrue découlant de la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur la responsabilité fédérale*, ainsi que pour le financement servant à exploiter le Musée du portrait du Canada et tenant compte de l'inflation. La répartition budgétaire de BAC demeure relativement inchangée, 70 % du budget étant affecté aux dépenses pour le personnel. Le financement temporaire diminuera au cours des trois prochaines années en raison de l'élimination probable de projets précis, dont des installations provisoires pour la collection, une installation de préservation de documents à base de nitrate et le Musée du portrait du Canada.

Les graphiques suivants présentent la situation financière de Bibliothèque et Archives Canada selon la nature des dépenses et par activités de programmes et projets d'immobilisation pour les trois prochaines années. En plus de ces montants, BAC prévoit également pour chaque année 1,746 millions de dollars en subventions et contributions et 550 000 \$ de recettes affectées aux dépenses. Grâce à divers moyens, BAC recherche toujours activement du financement supplémentaire à l'appui de ses priorités. Ainsi, les autorisations finales peuvent varier par rapport à celles du Budget principal des dépenses.

Budget principal des dépenses – Fonctionnement
(en milliers de \$)



- Permanent / Personnel
- Permanent / Autres frais de fonctionnement
- Temporaire (Fonctionnement)
- Projets d'immobilisation
- RASE (Perm & Temp)

ETP
2008-2009
1 143



